

## **ORDRE DU JOUR**

### **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 18 H 00

depuis le début du Mandat = N° 13 - **CM-CEYRAT-2022-1**

- Appel nominal
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal du CM du 07 12 2021
- Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du 14 12 2021

### **1/ INFORMATIONS DE MADAME LE MAIRE**

1/1 MARCHE DE TRAVAUX POUR L AMENAGEMENT DE L'ILOT VARENNE

1/2 MARCHE DE TRAVAUX POUR LE RENFORCEMENT DE LA CHARPENTE DE L' HOTEL DE VILLE

1/3 MARCHE DE FOURNITURES ET APPROVISIONNEMENT EN ELECTRICITE

1/4 MARCHE DE FOURNITURES DE BUREAU ET PAPETERIE

1/5 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU CENTRE D'HEBERGEMENT DES SPORTIFS

### **2/ AFFAIRES GENERALES**

2/1 CONVENTION AVEC LE VALTOM

2/2 ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE PAR L'INTERMEDIAIRE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNIS-CITE

2/3 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « KIOSQUE EUROPE »

2/4 APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA STERILISATION DES CHATS LIBRES AVEC L'ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX DU PUY-DE-DOME

### **3/ FINANCES - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

3/1 DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAF POUR LA CLIMATISATION DE LA STRUCTURE PETITE ENFANCE

3/2 FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL FIC 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

3/3 DETR 2022 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

3/3-1 Opération 1 : L'aménagement de l'entrée de ville rue de Montrognon

3/3-2 Opération 2 : Améliorations dans le bourg de Ceyrat

3/3-3 Opération 3 : Mise en sécurité du Moulin de la Tranchère

## **RESSOURCES HUMAINES**

3/4 PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

3/5 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

## **FINANCES**

3/6 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

## **4/ EDUCATION ENFANCE JEUNESSE**

4/1 PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) DE CEYRAT

4/2 ATTRIBUTION DU MARCHE DE RESTAURATION

4/3 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAF ENTRE LES COMMUNES DE BEAUMONT CEYRAT SAINT GENES CHAMPANELLE

## **5/ ENVIRONNEMENT URBANISME PATRIMOINE**

5/1 ECHANGE PARCELLAIRE ENTRE LA PARCELLE AN N°370 POUR PARTIE ET LA PARCELLE AN N°371 POUR PARTIE

5/2 RACHAT DES PARCELLES F N°s 2230, 2232, 2233, 2237, 2238, 2239, 2240 et 2241 à l'EPF AUVERGNE

5/3 AIDE A LA CONSTRUCTION DURABLE

5/4 EXTENSION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA TOTALITE DES ZONES U ET AU DE LA COMMUNE

## **6/ QUESTIONS DIVERSES ET D'INFORMATION**